

Par courriel

Montréal, le 7 décembre 2021

Objet : Demande d'accès concernant le 1952, rue Beaubien Est, Montréal (Québec)
N/Réf : 200812585

Art 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 octobre 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca



Le 31 août 1998

NETTOYEUR SERGE
1952, BEAUBIEN EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2G 1M1

N/Réf. : 7610-06-01-0426000

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous rappeler que la date d'échéance pour participer au programme de remplacement des machines de nettoyage à sec donnant droit à un crédit d'impôt est le 31 décembre 1999. Le gouvernement du Québec vous a fait parvenir, au début de 1998, un dépliant d'information sur les modalités pour bénéficier du programme en vigueur.

Le but du programme est de réduire les émissions de perchloroéthylène (PERC) provenant des activités de nettoyage à sec. Le perchloroéthylène étant un produit hautement toxique, on se doit de limiter son usage. En effet, le PERC dans les ateliers de nettoyage à sec se retrouve généralement dans les vapeurs dégagées à l'atmosphère ainsi que dans les résidus liquides et solides. Ces émissions sont susceptibles de porter atteinte à la santé des gens et à la qualité de l'environnement.

De plus nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Faune procède actuellement à la révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20). Cette révision aura pour conséquence que toute machine de nettoyage à sec utilisant le perchloroéthylène (PERC) comme solvant devra être de type étanche réfrigéré. La date pour la mise en vigueur des nouvelles normes est à déterminer. Toutefois, le 1^{er} janvier 2001 est la date actuellement envisagée.

...2

Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479



Donc, si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé, non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme actuellement en vigueur.

Pour toutes questions relatives à ce programme, vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Parent, ingénieur, au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 256 ou madame Lucie Baril-Matthieu au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 259.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



GC/RP/nl

Gérard Cusson
Chef du Service industriel



Le 25 août 1999

NETTOYEUR SERGE
Art 53-54

1952, BEAUBIEN EST
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H2G 1M1

N/Réf. : 7610-06-01-0426000

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène.

Madame,
Monsieur,

Le 31 août 1998, nous vous avons envoyé une lettre au sujet du **programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène**. Nous vous rappelons que ce programme prend fin le 31 décembre 1999.

Dans le but de réduire les émissions de PERC provenant des activités de nettoyage à sec et ainsi de limiter sa consommation, un crédit d'impôt est offert au nettoyeur à sec qui remplace la machine à transfert utilisant de grandes quantités de PERC pour une machine étanche et réfrigérée de nouvelle génération.

Si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme encore en vigueur jusqu'à la fin de cette année 1999.

Si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone (514) 873-3636, avec monsieur Ronald Parent, ing. au poste 256 ou avec madame Lucie Baril-Matthieu, au poste 259.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

GC/LBM

Gérard Cusson
Chef du Service industriel

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

NOTE AU DOSSIER

OBJET: Inspection afin de vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles au Nettoyeur Serge, situé au 1952 rue Beaubien, à Montréal

DATE : 23 Juin 2011

NO. DOSSIER : 7610-06-01-04260-01

COMMENTAIRES :

Aucune inspection n'a été effectuée car l'entreprise est maintenant fermée et il n'y a plus d'activité de nettoyage à sec à cette adresse.

L'entreprise *Dépanneur K.V.P.* occupe présentement cette adresse.



Signature

Programme de contrôle environnemental

Nettoyeurs à sec

Formulaire d'inspection

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

Juin 2011

INSPECTION DES NETTOYEURS À SEC

Direction régionale : CCEQ - Laval

N° dossier : 7610-06-01-04260-01 No du document : _____

N° du lieu d'intervention (SAGO) : X2130276 N° d'intervention (SAGO) : 300675126

DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION

Date d'inspection : 23 Juin 2011 Heure (début) : 13h40 Heure (fin) : 13h46

Type d'inspection : _____

1^{re} inspection (diagnostic) _____

2^e inspection _____

3^e inspection _____

But de l'inspection : Vérifier si la gestion des matières dangereuses résiduelles est conforme à la réglementation.

Nettoyeur femme *

Inspecteur/inspectrice : Patricia Marton

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

selon information reçue

Nom (raison sociale) : Nettoyeur Serge

Adresse de l'entreprise : 1952 rue Beauharnois

Municipalité : Montréal

Code postal : H2G 1M1

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel du répondant : _____

Personne contact : _____

Propriétaire du terrain : oui non

Nom du propriétaire : _____

Année d'installation de l'entreprise : _____

PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire

* Dépanneur K.V.P.

NETTOYEURS À SEC

DESCRIPTION

Combien de machines ?	
Génération : <input type="checkbox"/> type I <input type="checkbox"/> type II <input type="checkbox"/> type III <input type="checkbox"/> type IV <input type="checkbox"/> autre (spécifier) :	
La machine a-t-elle un distillateur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR) ¹	
Lieu dédié spécifiquement aux MDR : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Sinon, spécifier :	
Localisation : <input type="checkbox"/> intérieure <input type="checkbox"/> extérieure	Contenant étanche (art. 45) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lieu sécurisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Bassin de rétention (art. 33-35) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pièce fermée : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Présence d'absorbant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Identification de l'emplacement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, spécifier :	
Y a-t-il un drain (art. 35) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR
Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non L'abri est-il conforme (art.34)? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Espace clôturé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dans un conteneur (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, spécifier : _____
Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____

¹ Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

**EXPÉDITION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES VERS UN DESTINATAIRE AUTORISÉ
(MDR) (RMD art.11)**

À quelle fréquence les MDR sont expédiées ?

Nom du centre où sont expédiées les MDR :

Pouvez-vous avoir accès aux informations ou aux factures confirmant les expéditions ? oui non

Est-ce que le fournisseur de solvants ou/et des produits récupère les contenants contaminés ? oui non

Sinon, qui récupère les contenants contaminés ?

Commentaires et observations :

TERRAIN

Y a-t-il une cour arrière ? oui non

Si oui, revêtement /cour : ciment asphalte terre concassé autre (spécifier) :

Y a-t-il des indices de contamination sur le terrain ou sur les terrains voisins ? oui non

Si oui, lesquels et où sont-ils situés (porte de service, lieu de réception des produits...) Décrivez :

Y a-t-il des puits d'observation sur le terrain ? oui non

Si oui, combien y en a-t-il ? _____

À quelle fréquence sont-ils échantillonnés ? _____

Et pour quels contaminants ? _____

Une étude de caractérisation du terrain (sol ou eau souterraine) a-t-elle été réalisée ? oui non

Si oui, l'étude est-elle disponible ?

Commentaires : _____

Y a-t-il des sorties d'air (observées sur le bâtiment) ? : oui non

Si oui, à quel équipement sont-elles reliées ?

Y a-t-il des taches près des sorties d'air ? oui non


Inspecteur/inspectrice

27/06/2011
Date


Vérificateur/vérificatrice

19/08/2011
Date